

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Transfert et extension d'une surface commerciale de l'établissement INTERMARCHE sur la commune de RAMBERVILLERS (88).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI CABERLAN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 4 3 5 5 1 1 7 7 0 0 0 1 0

Forme juridique

Société civile immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement : "Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus "	Extension du parking avec la construction d'une nouvelle aire de stationnement et le réaménagement du parking existant pour un total de 185 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur le transfert et l'extension de la surface commerciale INTERMARCHE ainsi que l'extension de son parking sur la commune de Rambervillers (88).

Les travaux se dérouleront comme suivant :

- Construction du nouveau bâtiment Intermarché, d'une superficie de 5222 m² sur les parcelles BH 114, 110 et 112 actuellement non occupées en terrain nu et peu végétalisé ;
- Création d'une zone de livraison sur la parcelle BH 079, actuellement végétalisée ;
- Réaménagement du parking situé sur les parcelles BH 117, 115 et 083 et au Nord de la parcelle BH 111 ;
- Démolition du bâtiment Intermarché existant, d'une superficie de 2665 m², sur la parcelle BH 113 ;
- Création d'une aire de stationnement sur la parcelle BH 113.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise au transfert et à l'extension d'un établissement Intermarché ainsi que l'extension de son parking qui permettra :

- de présenter une offre non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune dans un bâtiment conforme aux normes actuelles.
- la création d'emploi et rendre la commune plus attractive
- de proposer un plus grand nombre de places de parkings : 148 actuellement contre 185 après la réalisation du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en deux étapes :

La première prévue sur une durée de 9 mois qui consistera à :

- Construction du nouveau bâtiment Intermarché sur les parcelles BH 114, 110 et 112 ;
- Création de la zone de livraison sur la parcelle BH 079 ;
- Réaménagement du parking existant sur les parcelles BH 117, 115, 083 et 111.

La deuxième phase se déroulera comme suivant :

- Démolition de l'ancien bâtiment Intermarché sur la parcelle BH 113, pendant 2 mois (hors désamiantage) ;
- Création d'une aire de stationnement sur cette parcelle BH 113.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau bâtiment Intermarché aura une activité commerciale tout comme celui existant actuellement.

Les livraisons se feront sur la zone construite à cet effet.

Les visiteurs pourront stationner sur la nouvelle aire de stationnement de 185 places perméables comportant les aménagements suivants :

- 162 places véhicules pour la clientèle
- 12 places véhicules pour le personnel
- 3 places familles
- 6 places PMR
- 2 places recharges pour véhicules électriques

Un abris à vélos sera également aménagé au niveau du parking avec :

- 10 places stationnement vélos
- 2 places recharges pour vélos électriques

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nouveau bâtiment commercial Intermarché	5222 m ²
Démolition de l'ancien bâtiment Intermarché	2665 m ²
Aire de stationnement	185 places perméables

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

4 Avenue du Dix Septième Bcp
88700 Rambervillers

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 6 3' 3 5" 86 Lat. 4 8 ° 3 3' 8 0" 08

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ZNIEFF le plus proche se situe à 550 m à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rambervillers n'est pas couverte par un plan d'exposition au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rambervillers est concernée par PPR inondation de la Mortagne, approuvé le 07/10/2016. L'implantation du projet ne se situe pas au droit de ce PPRi mais est localisé à proximité d'une zone aléas forte (hauteur d'eau supérieure à 1 m). La commune n'est pas concernée par un PPRt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2 km au Sud-Ouest du plus proche périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas au droit ou à proximité d'une zone Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont générer des excédents de déblais. Les matériaux extraits seront déposés au sein de décharges et carrières spécifiques à cet usage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne nécessiteront pas d'apport extérieur de remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé au droit ou à proximité de zone naturelle remarquable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se réalise en plus grande partie sur des terrains nus et peu végétalisés ou déjà urbanisés. Excepté pour la parcelle BH 079 qui sera seulement dévégétalisée en partie pour garder au maximum la végétation d'origine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rambervillers n'est pas soumise à un PPRt. Plusieurs BASIAS se situent à proximité du site. Aucun BASOL n'est situé au alentour du site. L'ICPE la plus proche est à 400 m du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rambervillers est concernée par un plan de prévention des risques inondation. Le site ne se situe pas au droit d'une zone inondable mais est a proximité d'une zone d'aléas forte. Risque sismique : zone de sismicité 2 (aléas faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire. Il n'existe pas d'arrêté concernant les risques termites et mûres dans la commune de Rambervillers. Le risque Radon sur la commune est de niveau 1.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier : trafic d'engins de travaux. En phase d'exploitation : l'Intermarché étant déjà en activité aujourd'hui, le transfert et l'extension des surfaces n'engendreront pas de nouveaux flux par rapport à l'existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Oui de manière temporaire en phase chantier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des vibrations durant la phase de chantier uniquement et ce de manière temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a déjà un éclairage présent pour le magasin Intermarché actuel. Des éclairages LED seront ajoutés sur les nouvelles zones construites.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : émissions liées à la circulation des engins. En phase exploitation : émissions liées aux véhicules de la clientèle, du personnel, des livraisons et de la collecte des déchets tout comme actuellement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aires de stationnement construites et réaménagées seront des places perméables. L'infiltration de l'eau sera donc meilleure qu'actuellement avec des places imperméabilisées. Les risques de pollution des eaux seront également atténués. Les eaux pluviales seront interceptées par la toiture du nouveau bâtiment et rejetées dans le réseau communal sans rétention.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier : les déchets seront liés à la déconstruction du bâtiment et aux déblais. Durant la phase d'exploitation : l'Intermarché étant déjà en activité aujourd'hui, le transfert et l'extension des surfaces n'engendrera pas de nouveaux flux de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et de réduction du projet d'extension sont les suivantes :

- Mise en place d'une charte de chantier afin de limiter les impacts environnementaux ;
- Création et réaménagement des aires de stationnement afin de créer des places de parking perméables ;
- Aménagement avec prise en compte du patrimoine paysager et plantation de végétation sur les aires de stationnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable ;
- Le projet n'est pas concerné par un périmètre de captage des eaux potable ;
- Le projet n'engendra pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement ;
- Le projet engendrera que peu d'impact supplémentaire ;
- Des mesures de réduction et de compensation sont d'ores et déjà prévues pour limiter les impacts du projet sur l'environnement.

Au vu des différents éléments présentés, nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cf. Etude environnemental A.D Environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

